



Index général des renseignements financiers

Formulaire T1178, *Index général des renseignements
financiers – Abrégé*

Ce guide s'adresse-t-il à vous?

Vous pouvez utiliser ce guide si vous exploitez une société dont le revenu brut et le total de votre actif pris séparément est de moins de un million de dollars, si vous n'êtes pas un assureur-vie, un organisme d'assurance-dépôts, une entreprise d'assurance risques divers ou une compagnie d'assurance-biens; et si vous n'utilisez pas de logiciel de préparation de déclaration de revenus.

Si vous avez une déficience visuelle, vous pouvez obtenir nos publications en braille, en gros caractères, en texte électronique (CD ou disquette) ou en format MP3. Pour en savoir plus, allez à www.arc.gc.ca/substituts ou composez le **1-800-959-3376**.

Dans cette publication, toutes les expressions désignant des personnes visent à la fois les hommes et les femmes.

The English version of this guide is called RC4089, *General Index of Financial Information*.

Index général des renseignements financiers – Formulaire IGRF abrégé

Qu'est-ce que le formulaire IGRF abrégé?

Le formulaire T1178, *Index général des renseignements financiers – Abrégé*, permet aux sociétés de déclarer les renseignements provenant de leurs états financiers en se servant de l'IGRF. Si vous l'utilisez, vous n'aurez pas à joindre vos états financiers à votre déclaration T2 et à ses annexes. Le formulaire est inclus dans ce guide.

Sociétés non-résidentes

Vous pouvez utiliser le formulaire IGRF abrégé lorsque vous produisez vos états financiers non consolidés en dollars canadiens. **N'utilisez pas l'IGRF abrégé** si vous produisez votre déclaration de revenus selon l'article 115 de la *Loi de l'impôt sur le revenu* uniquement parce que vous avez disposé d'un bien canadien imposable ou parce que votre société est exonérée d'impôt selon une convention fiscale.

Remplir l'IGRF abrégé

Renseignements généraux

L'Agence du revenu du Canada (ARC) a besoin du même niveau de détails avec l'IGRF qu'avec les états financiers traditionnels. Par exemple, si les états financiers de votre société comprennent 40 postes (par exemple caisse, comptes recevables, total de l'actif, ventes, coût des ventes, impôts sur le revenu et revenu net après impôt), il faut qu'il y ait le même nombre de codes IGRF. Vous **n'êtes pas tenu** d'utiliser un nombre minimum de codes IGRF dans votre déclaration pour qu'elle soit acceptée. Nous avons besoin de tous les codes IGRF nécessaires pour représenter l'intégralité du bilan et de l'état des résultats de votre société.

Exemples

Inscrivez les frais payés d'avance comme élément d'actif à court terme à la ligne 1480 – Autres éléments d'actif à court terme.

Inscrivez les dépenses de carburant et de lubrifiant pour les machines à la ligne 9270 – Autres dépenses.

Si ces dépenses se rapportent à une exploitation agricole, inscrivez-les à la ligne 9764 – Carburant pour les machines, ou à la ligne 9760 – Dépenses liées aux machines.

Renseignements provenant de vos états financiers non consolidés

Fournissez les renseignements provenant de vos états financiers pour chaque entité légale (états non consolidés).

Sociétés de personnes et coentreprises

Utilisez ce formulaire pour fournir les renseignements provenant de vos propres états financiers, mais pas ceux provenant des états financiers des sociétés de personnes ou des coentreprises dans lesquelles vous avez une participation.

Inscription en dollars

Vous devez déclarer les montants de vos états financiers en dollars sur le formulaire. N'incluez pas les cents.

Exemple

Si le montant du poste « Encaisse et dépôts » de votre bilan est de 10 500,75 \$, inscrivez « 10501 » à la ligne 1000.

Remarque

Vous pouvez déclarer en monnaie fonctionnelle si vous êtes une société admissible, avez produit le formulaire T1296, *Choix, ou révocation d'un choix, de déclarer en monnaie fonctionnelle* et avez fait le choix de produire votre déclaration en monnaie fonctionnelle selon l'article 261 de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

Montants en dollars canadiens

Présentez vos états financiers en dollars canadiens même si votre société est la succursale canadienne d'une société étrangère. Vous pouvez déclarer en monnaie fonctionnelle si vous êtes une société admissible, avez produit le formulaire T1296 et avez fait le choix de produire en monnaie fonctionnelle selon l'article 261 de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

Déclaration de montants négatifs

Inscrivez les montants négatifs entre parenthèses.

Exemple

Pour déclarer une perte de 1 000,48 \$ sur la disposition d'une immobilisation, inscrivez « (1000) » à la ligne 8210 – Profits/pertes sur la disposition d'éléments d'actif.

Comment remplir le formulaire

- 1) Inscrivez à la page 1 tous les renseignements de votre bilan se rapportant à l'actif, au passif, aux capitaux propres et aux bénéficiaires non répartis (perte).
- 2) Inscrivez à la page 2 tous les renseignements de votre état des résultats se rapportant aux revenus, aux coûts des ventes et aux dépenses d'exploitation d'une entreprise non agricole.
- 3) Inscrivez à la page 3 tous les renseignements de votre état des résultats se rapportant aux revenus et aux dépenses d'une exploitation agricole.

Remarque

Si votre société exerce des activités agricoles et non agricoles, vous pouvez présenter des renseignements provenant de vos deux états des résultats.

- 4) À la page 3, remplissez les lignes concernant les éléments extraordinaires et les impôts sur le revenu.

- 5) À la page 4, remplissez la liste de contrôle des notes. Lisez la rubrique intitulée « Comment remplir la liste de contrôle des notes », à la page 5 de ce guide.

Notes afférentes aux états financiers

Si vous avez préparé des notes afférentes aux états financiers, vous devez les présenter avec le formulaire.

Lignes obligatoires

Les lignes marquées d'un astérisque (*) sur le formulaire doivent contenir des montants. Cela nous permet de vérifier si l'information a été correctement enregistrée.

Déclaration d'un montant regroupant deux postes ou plus

Un même montant de vos états financiers peut regrouper deux postes ou plus. Vous devez déclarer ce montant sur la ligne du poste qui correspond au montant le plus élevé.

Exemple

Frais de location et taxes foncières

Si les frais de location sont plus élevés que les taxes foncières, inscrivez le montant à la ligne 8910 – Frais de location.

Si les taxes foncières sont plus élevées que les frais de location, inscrivez le montant à la ligne 9180 – Taxes foncières.

Comment remplir la liste de contrôle des notes

La liste de contrôle des notes est un bref questionnaire qui permet de déterminer la personne qui a préparé les états financiers, l'importance de sa participation et si cette personne a formulé des réserves. La liste permet aussi d'obtenir d'autres renseignements concernant les états financiers. Les sections 1, 2 et 3 doivent être remplies du point de vue de la personne qui a préparé ou établi les états financiers et qui est désignée comme « comptable » sur le formulaire. Si vous préparez la déclaration de revenus, mais que vous n'êtes pas le comptable désigné ci-dessus, vous devez remplir les sections 1, 2, 3 et 4, s'il y a lieu.

Section 1 – Renseignements sur le comptable qui a préparé ou établi les états financiers

Répondez aux deux questions concernant le comptable qui a préparé ou établi les états financiers de la société. Indiquez si le comptable a un titre professionnel et s'il est rattaché à la société, en cochant la case **oui** ou **non**, pour chaque question.

Remarque

Si le comptable n'a aucun titre professionnel ou s'il est rattaché à la société, vous n'avez pas à remplir la section 2 – Type de participation aux états financiers ni la section 3 – Réserves. Cependant, vous devez remplir la section 4 – Autres renseignements.

Section 2 – Type de participation aux états financiers

Choisissez l'énoncé qui représente le plus haut degré de participation du comptable.

Section 3 – Réserves

Si vous avez choisi l'option 1 ou 2 dans la section 2 – Type de participation aux états financiers, répondez à la question 099, « Le comptable a-t-il formulé une réserve? ».

Section 4 – Autres renseignements

Si vous avez un titre professionnel, mais que vous n'êtes pas le comptable rattaché aux états financiers dans la section 1, cochez l'option 1 ou 2 de la ligne 110.

Si vous répondez **oui** à la question 101, répondez aussi aux questions 102 à 107.

Première année après la date de constitution en société

Si vous produisez une déclaration T2 pour la première fois depuis la constitution de votre société, établissez un bilan d'ouverture et un bilan de fermeture. Inscrivez « Ouverture » dans le coin supérieur droit de votre bilan d'ouverture.

Postes du formulaire IGRF abrégé

Voici une liste de certains des postes du formulaire où vous pouvez inscrire des renseignements provenant de votre bilan, de votre état des résultats d'une activité non agricole, de votre état des résultats d'une activité agricole et des sections de vos états financiers concernant les éléments extraordinaires et les impôts sur le revenu. Nous indiquons aussi les comptes qui pourraient être inclus dans ces lignes.

Si vous avez besoin d'aide pour remplir le formulaire, communiquez avec votre bureau des services fiscaux.

Renseignements sur le bilan

Actif

1000 Encaisse et dépôts

Incluez ce qui suit : l'encaisse; les dépôts de monnaie canadienne ou étrangère dans des banques et des institutions canadiennes; les dépôts de monnaie canadienne ou étrangère dans des banques étrangères; les dépôts dans des centrales de caisses de crédit; les traites bancaires, les billets de banque, les chèques, les pièces de monnaie, les devises, les mandats ou bons de poste, les chèques postdatés; les lingots d'or ou d'argent.

1060 Comptes clients

Incluez ce qui suit : les comptes clients commerciaux; les comptes clients de personnes apparentées; les impôts; les intérêts et retenues de garantie à recevoir ou les créances au titre de baux; les créances, dividendes, redevances ou subventions à recevoir; la taxe sur les produits et services/taxe de vente harmonisée ou les impôts sur le revenu à recevoir; les comptes à recevoir d'employés.

1061 Provision pour créances douteuses

Incluez les provisions pour créances douteuses de comptes clients commerciaux, de personnes apparentées ou d'employés et pour créances douteuses au titre de baux.

1073 Montants à recevoir de membres d'OSBL

Les sociétés qui sont des organismes sans but lucratif peuvent utiliser ce poste pour déclarer les montants à recevoir de leurs membres.

1120 Stocks

Incluez ce qui suit : les marchandises à vendre; les pièces et fournitures en stock; les biens immobiliers figurant dans un inventaire; les stocks d'agrégats; les travaux en cours; les matières premières; les titres figurant dans un inventaire.

1180 Placements à court terme

Incluez ce qui suit : les titres négociables; les dépôts à terme canadiens; les certificats de placement garanti; les actions de sociétés canadiennes; les obligations canadiennes comme les coupons d'obligations, les dépôts en obligations, les obligations de sociétés, les obligations d'État et débetures; les bons du Trésor canadien; les titres acquis avec entente de rachat; les placements à court terme dans des coentreprises ou des sociétés de personnes; les autres placements canadiens à court terme; les placements étrangers à court terme.

1240 Prêts et effets à recevoir

Incluez les prêts remboursables sur demande, les prêts à vue ou prêts au jour le jour à recevoir, les autres prêts et les effets ou hypothèques à recevoir.

1300 Sommes exigibles d'actionnaires/d'administrateurs

Incluez les avances, les prêts ou les billets à court terme consentis à des actionnaires (particuliers ou sociétés), à des administrateurs ou à la société mère.

1400 Sommes exigibles de personnes apparentées/ placements dans des personnes apparentées

Une personne apparentée peut être une société affiliée, une société associée ou une filiale.

Remarque

Il faut déclarer les placements à court terme dans la société mère à la ligne 1400, et les sommes exigibles à court terme de la société mère à la ligne 1300.

Incluez ce qui suit : les billets à demande à recevoir de parties liées tels que les prêts à vue, les prêts au jour le jour et les prêts remboursables sur demande; les intérêts à recevoir; les remboursements de prêts ou d'avances exigibles à court terme.

1480 Autres éléments d'actif à court terme

Incluez ce qui suit : les impôts sur le revenu reportés; les revenus de placements accumulés; les impôts recouvrables ou remboursables; les cautionnements ou dépôts de garantie; les dépenses payées d'avance; les avances de forage.

1600 Terrains

Incluez les frais d'amélioration de terrains et d'aménagement paysager.

1620 Biens épuisables

Incluez ce qui suit : les biens servant à l'exploitation de mines et de puits de pétrole et de gaz; les frais d'exploration et d'aménagement reportés; les frais d'extraction à ciel ouvert, de forage de puits, et d'enlèvement de déchets; les carrières et les carrières de gravier; les concessions forestières.

1621 Amortissement cumulé des biens épuisables

Incluez l'amortissement cumulé de tous les biens indiqués à la ligne 1620.

1680 Bâtiments

Incluez les installations de fabrication et de traitement et les bâtiments en construction.

1681 Amortissement cumulé des bâtiments

Incluez l'amortissement cumulé de tous les biens indiqués à la ligne 1680.

1740 Machines et matériel

Incluez ce qui suit : les outils et matrices; le matériel de construction et d'excavation; le matériel d'exploitation forestière; les filets et matériel de pêche; les réseaux pétroliers et gaziers; les navires et bateaux; l'équipement de radio et de communication; le matériel informatique et les logiciels; les machines et le matériel en cours de fabrication; les véhicules automobiles; l'équipement sonar; le matériel d'exploitation minière; les pipelines; le matériel de production pour les industries de ressources naturelles; le matériel de production autre que pour les industries de ressources naturelles; le matériel d'exploration; le matériel d'expédition; les aéronefs; les panneaux indicateurs; les petits outils; les instruments de musique; les satellites; les stations terrestres; le matériel de transport.

1741 Amortissement cumulé des machines et du matériel

Incluez l'amortissement cumulé de tous les biens indiqués à la ligne 1740.

1900 Autres immobilisations

Incluez ce qui suit : les aires asphaltées et parcs de stationnement; les contrats de location-acquisition de bâtiments, de matériel, de véhicules ou d'autres éléments; les objets d'art, les livres, les articles de porcelaine, la coutellerie, les ustensiles; les uniformes; les ponceaux; les barrages; les terrains de golf; les élévateurs à grain; les tribunes; les piscines; les pylônes; les parcs pour roulottes; les chemins forestiers; les quais; les bassins, les passerelles flottantes et les marinas; les clôtures; les améliorations locatives; les aires de camping.

1901 Amortissement cumulé des autres immobilisations

Incluez l'amortissement cumulé de tous les biens indiqués à la ligne 1900.

2010 Actif incorporel

Incluez ce qui suit : les marques de commerce ou les brevets; la recherche et le développement; les concessions, les procédés de fabrication, les franchises et les frais de premier établissement; l'achalandage; les contingents; les permis; les frais de constitution en société; les listes de clients; les droits.

2011 Amortissement cumulé de l'actif incorporel

Incluez l'amortissement cumulé de tous les biens indiqués à la ligne 2010.

2180 Sommes exigibles d'actionnaires/d'administrateurs

Incluez les avances et les prêts ou billets à long terme consentis à des actionnaires (particuliers ou sociétés), à des administrateurs ou à la société mère.

2200 Placements dans une (des) coentreprise(s)/ société(s) de personnes

Incluez les placements à long terme ou les intérêts dans des coentreprises, des sociétés de personnes ou des syndicats financiers.

2240 Sommes exigibles de personnes apparentées/placements dans des personnes apparentées

Une personne apparentée peut être une société affiliée, une société associée ou une filiale.

Remarque

Il faut déclarer les placements à long terme dans la société mère à la ligne 2240, et les sommes exigibles à long terme de la société mère à la ligne 2180.

Incluez ce qui suit : les sommes exigibles de personnes apparentées canadiennes; les placements dans des personnes apparentées canadiennes; les prêts ou avances à des sociétés apparentées canadiennes; les placements dans des sociétés apparentées canadiennes à la valeur d'acquisition ou de consolidation; les sommes exigibles de sociétés apparentées étrangères; les placements dans des sociétés apparentées étrangères; les prêts ou avances à des sociétés apparentées étrangères; les placements dans des sociétés étrangères à la valeur d'acquisition ou de consolidation; les actions de sociétés apparentées canadiennes; les actions de sociétés apparentées étrangères.

2300 Placements à long terme

Incluez ce qui suit : les titres de créance du gouvernement du Canada, des gouvernements provinciaux et des administrations municipales du Canada; les obligations et débentures de sociétés canadiennes; les coupons d'obligations ou les dépôts en obligations; les actions de sociétés étrangères; les autres types de placements à l'étranger; les actions de sociétés canadiennes; les titres de créance; les titres de participation; les titres acquis à la suite d'une entente de rachat; les actions de la caisse de crédit centrale; les autres placements canadiens à long terme.

2360 Prêts à long terme

Incluez ce qui suit : les prêts hypothécaires; les prêts personnels; les prêts sur carte de crédit; les prêts au gouvernement; les prêts commerciaux; les marges de crédit; les avances ou billets consentis à long terme.

2420 Autres éléments d'actif à long terme

Incluez ce qui suit : les impôts sur le revenu reportés; les frais de régime de pension reportés; les pertes de change non matérialisées reportées; les autres éléments ou frais reportés; les avantages incitatifs relatifs à des baux ou consentis à des locataires; les crédits d'impôt à l'investissement; les sièges à la bourse; les dépôts pour services publics; les fonds de réserve; la valeur de rachat de l'assurance-vie.

2590 Actif détenu en fiducie

Incluez les fonds en fiducie, l'actif en fiducie et les fonds mis entre les mains d'un tiers.

Passif

2600 Découvert bancaire

Incluez les dettes bancaires.

2620 Montants et charges à payer

Incluez ce qui suit : les accords, les créances, les loyers ou les frais de services publics; les retenues de garantie; les salaires des employés et des gestionnaires; les gratifications; les retenues sur la paie; les retenues d'impôts et de taxes ou les intérêts à payer; les effets commerciaux; les effets commerciaux de personnes apparentées qui sont à payer.

2630 Montants à payer aux membres d'OSBL

Les sociétés qui sont des organismes sans but lucratif peuvent utiliser cette ligne pour déclarer les montants à payer à leurs membres.

2680 Taxes et impôts à payer

Incluez ce qui suit : les impôts étrangers; les impôts sur le capital; les impôts sur le revenu pour l'exercice courant; les impôts sur les opérations forestières; les taxes de vente; la taxe sur les produits et services/taxe de vente harmonisée; les crédits d'impôt qui sont à payer.

2700 Dettes à court terme

Incluez ce qui suit : les prêts de sociétés ou les prêts à demande; les prêts de banques canadiennes ou étrangères; les titres sur l'or et l'argent; les chèques et autres effets en circulation; les avances, les emprunts ou billets à court terme; les sommes dues à des coentreprises ou à des sociétés de personnes; les billets garantis; les éléments de passif pour les titres vendus à découvert; les éléments de passif pour les titres vendus à la suite d'une entente de rachat.

2707 Prêts sur carte de crédit

Incluez les prêts ou achats sur votre carte de crédit effectués afin de produire un revenu d'entreprise.

2780 Sommes dues à un (des) actionnaires(s)/ administrateur(s)

Incluez les avances, les prêts ou les billets à court terme consentis par des actionnaires (particuliers ou sociétés), des administrateurs ou la société mère.

2860 Sommes dues à des personnes apparentées

Une personne apparentée peut être une société affiliée, une société associée ou une filiale.

Incluez les billets à ordre, les intérêts et les avances payables à des personnes apparentées.

2960 Autres éléments du passif à court terme

Incluez ce qui suit : les réserves pour garanties ou indemnisations; les provisions ou réserves générales; les revenus reportés; les revenus non gagnés; les paiements progressifs; les soumissions; les dépôts reçus; les dividendes à payer; les impôts sur le revenu reportés; les provisions pour pertes sur prêts; les réserves pour fonds de pension; les parts des membres de l'équipage.

3140 Dettes à long terme

Incluez ce qui suit : les emprunts d'une caisse populaire ou d'une coopérative de crédit; les emprunts d'une centrale, d'une ligue ou d'une fédération de caisses ou de coopératives; les avances, les emprunts ou les billets à long terme; les sommes dues à des coentreprises ou à des sociétés de personnes; les hypothèques; les emprunts d'une société de crédit agricole; les emprunts d'une banque à charte; les emprunts d'un gouvernement provincial ou territorial; les emprunts d'un fournisseur; les emprunts personnels; les marges de crédit; les éléments de passif pour les titres vendus à découvert; les éléments de passif pour les titres vendus à la suite d'une entente de rachat; les billets garantis.

3220 Revenus reportés

Incluez ce qui suit : les gains en capital ou les profits comptables reportés; les produits comptabilisés d'avance; les intérêts à courir; les frais de service comptabilisés d'avance; la tranche à long terme des gains de change non matérialisés.

3260 Sommes dues à un (des) actionnaire(s)/ administrateur(s)

Incluez les avances et les prêts ou billets à long terme consentis par des actionnaires (particuliers ou sociétés), des administrateurs ou la société mère.

3300 Sommes dues à des personnes apparentées

Une personne apparentée peut être une société affiliée, une société associée ou une filiale.

Incluez les sommes dues à des personnes apparentées canadiennes ou étrangères.

3320 Autres éléments de passif à long terme

Incluez ce qui suit : les obligations et engagements à long terme; les paiements en vertu de contrats de location-acquisition à long terme; les réserves pour garanties et indemnités; la provision pour la restauration des sites d'exploitation; les frais de démontage et d'abandon; les frais de déblaiement futurs ou de restauration des sites; les contributions à une fiducie pour l'environnement admissible; les fonds destinés à la régénération des mines et des sites d'élimination des déchets; les provisions et réserves générales; les provisions pour pertes sur prêts; les réserves pour fonds de pension; le redressement pour les actions privilégiées; les attributions aux membres; les obligations et débetures.

3470 Sommes détenues en fiducie

Incluez les fonds en fiducie, le passif en fiducie et les fonds mis entre les mains de tiers.

Capitaux propres

3540 Surplus d'apport et autres surplus

Incluez ce qui suit : le surplus d'apport; les dons en immobilisations, les subventions d'investissement et les montants payés en surplus; le surplus d'expertise; les réserves générales, les réserves de stock, les réserves au titre d'hypothèques et les réserves de sécurité.

3700 Dividendes déclarés

Incluez les dividendes en espèces, les dividendes de liquidation, les ristournes et les primes versées au rachat d'actions.

3740 Autres éléments touchant les bénéficiaires non répartis

Incluez ce qui suit : les redressements affectés à un exercice antérieur; les rachats d'actions; les réserves spéciales; les redressements relatifs aux devises; les éléments inhabituels de revenu.

3745 Transferts interfonds

Les sociétés, y compris les organismes sans but lucratif, peuvent utiliser cette ligne pour déclarer les montants transférés des bénéficiaires non répartis à l'état des résultats, ou l'inverse.

3849 Bénéficiaires non répartis/déficit – fin de l'exercice

Si vous inscrivez un montant à cette ligne, vous devez aussi inscrire ce montant à la ligne 3600 – Bénéficiaires non répartis/déficit.

État des résultats – Revenus non agricoles

Revenus

8000 Ventes commerciales de biens et de services

Cette ligne s'applique aux sociétés non actives dans l'industrie de la pêche (ligne 8160) mais dont la source principale de revenus est la vente de produits ou de services.

8090 Revenus de placements

Incluez ce qui suit : les intérêts de sources étrangères, les intérêts d'obligations, de débetures, de prêts hypothécaires ou d'autres sources canadiennes, tels que les revenus de financement, les intérêts sur certificats de placement garanti, les intérêts sur les impôts payés en trop et les intérêts sur prêts.

8095 Revenus de dividendes

Incluez les dividendes de sources canadiennes ou étrangères.

8120 Revenus de commissions

Incluez les commissions sur les transactions immobilières.

8140 Revenus de location

Incluez ce qui suit : les revenus provenant de la location de bateaux, d'équipement, de films, de véhicules, de chambres d'hôtel ou de motel, de biens immobiliers, d'appartements, d'immeubles commerciaux, de terrains, de locaux de bureaux, d'habitations ou de centres commerciaux; les revenus tirés de placements dans des copropriétés.

8160 Revenus provenant de la pêche

Incluez ce qui suit : les ventes de poissons et d'autres produits marins tels que les nageoires, les œufs et les écailles de hareng, la mousse d'Irlande, le varech, la viande de phoque ou les algues; les subventions, les crédits ou dégrèvements de pêche; les indemnités pour perte d'un revenu ou d'un bien de pêche; le revenu de pêcheur à la part.

8210 Profits/pertes sur la disposition d'éléments d'actif

Incluez ce qui suit : les profits ou les pertes sur la vente de placements ou d'avoirs miniers; les profits ou les pertes comptables; les profits ou les pertes sur la disposition d'immobilisations; la récupération d'amortissement.

Organismes sans but lucratif

Les sociétés qui sont des organismes sans but lucratif (OSBL) peuvent utiliser les cinq postes ci-dessous. Utilisez la ligne 8220 lorsque les montants reçus d'OSBL sont autres que ceux des lignes 8221 à 8224.

8220 Montants reçus d'OSBL

8221 Frais d'adhésion

8222 Cotisations

8223 Dons

8224 Ventes et recettes brutes provenant d'activités de l'organisme

8230 Autres revenus

Inscrivez les montants provenant de sources secondaires de revenus. Si l'une de ces sources constitue votre activité principale (par exemple, les honoraires d'experts-conseils), inscrivez plutôt ce revenu à la ligne 8000.

Incluez ce qui suit : les gains sur règlement de dettes; l'augmentation de la valeur de rachat d'une assurance-vie; les gains ou pertes sur devises étrangères; les gains ou pertes de change réalisés; les gains ou pertes d'autres divisions; les revenus différés réalisés; les revenus de redevances autres que ceux provenant de l'exploitation des ressources naturelles; les honoraires de gestion et d'administration; les revenus de télécommunications; les honoraires d'experts-conseils; les subventions; les ventes de sous-produits; les frais de services de dépôt et de crédit; les recouvrements d'assurance, de frais ou de mauvaises créances; les frais de services de cartes bancaires; les ristournes.

8232 Revenus/pertes de filiales/de sociétés affiliées

Cette ligne s'applique aux sociétés qui déclarent leurs placements dans des sociétés filiales à la valeur de consolidation.

8234 Revenus/pertes de coentreprises

Cette ligne s'applique aux sociétés qui déclarent leurs placements dans des coentreprises à la valeur de consolidation.

8235 Revenus/pertes de sociétés de personnes

Cette ligne s'applique aux sociétés qui déclarent leurs placements dans des sociétés de personnes à la valeur de consolidation.

8237 Revenus de redevances autres que l'exploitation des ressources naturelles

Les sociétés, y compris les organismes sans but lucratif, peuvent utiliser cette ligne pour déclarer des revenus de redevances.

8242 Subventions et octrois

Les sociétés, y compris les organismes sans but lucratif, peuvent utiliser cette ligne pour déclarer des subventions reçues des gouvernements fédéral, provincial ou territorial ou d'une administration municipale.

Coût des ventes

8300 Stock d'ouverture

Incluez le stock d'ouverture des produits finis, des matières premières et des travaux en cours.

8320 Achats/coût des matériaux

Incluez ce qui suit : le coût des marchandises vendues; les achats de carburant et d'électricité; les fournitures de fabrication utilisées; les matériaux; les achats de marchandises.

8340 Salaires directs

Incluez les commissions, la main-d'œuvre, les primes de productivité et la surveillance.

8360 Fournisseurs et sous-traitants

Incluez la main-d'œuvre contractuelle, les travaux sur commande, les travaux de sous-traitance et la main-d'œuvre de l'extérieur.

8450 Autres coûts directs

Incluez ce qui suit : les coûts de location et d'exploitation de l'équipement; les frais d'exploitation d'une cour à bois tels que l'écorçage, le tronçonnage, le cisaillement, le triage et le sciage des billots; les coûts d'exploitation forestière tels que la coupe, le coût du matériel de lutte contre l'incendie, le mesurage, les frais de sylviculture; les coûts d'entretien des chemins forestiers tels que le déblayage, le labourage et le nivellement; les redevances déclarées dans le coût des ventes et payées aux détenteurs de droits d'auteur, de films, de brevets, de droits d'exécution ou de marques de commerce; les droits de coupe; les frais de transport à l'achat et les droits de douane; la moins-value de l'inventaire, les rajustements de l'inventaire; le coût direct de l'amortissement des biens corporels; le coût direct de l'amortissement des biens constitués de ressources naturelles; les autres frais indirects attribués au coût des ventes.

8500 Stock de fermeture

Incluez le stock de fermeture des produits finis, des matières premières et des travaux en cours.

Frais d'exploitation

8520 Publicité et promotion

Incluez ce qui suit : les coûts de publicité tels que les catalogues et les dépenses liées aux médias et aux publications; les dons de bienfaisance ou les contributions politiques; les repas et les frais de représentation tels que les billets; les frais de promotion tels que les kiosques, les démonstrations ou les présentations, les affichages, les expositions, les échantillons et les séminaires.

8570 Amortissement de biens incorporels

Incluez ce qui suit : l'amortissement de biens incorporels tels que les frais reportés, l'achalandage (avant 2002), les brevets, les franchises, les droits d'auteur, les marques de commerce, les frais de constitution et les frais de recherche et de développement.

8571 Écart d'acquisition (achalandage)

Incluez le montant comptabilisé comme écart d'acquisition. Ceci s'applique pour les années d'imposition 2002 et suivantes.

8590 Créances irrécouvrables

Incluez les provisions pour mauvaises créances, les réserves ou provisions pour créances douteuses, les mauvaises créances radiées et la dotation à la provision pour créances douteuses.

8620 Avantages sociaux

Incluez ce qui suit : les allocations vestimentaires, l'hébergement, le logement et les repas; les retenues sur la paie, les impôts ou taxes; les garanties d'assurance collective; les régimes d'assurance pour soins médicaux, soins dentaires et d'assurance-vie; la part de l'employeur des cotisations au Régime de pensions du Canada, au régime de pension de l'entreprise, à l'assurance-emploi, au Régime québécois d'assurance parentale et à l'indemnisation des accidents du travail; les cotisations à un régime enregistré de pension, à un régime de participation différée aux bénéficiaires, à un régime de pension avec participation aux bénéficiaires et à un régime enregistré de prestations supplémentaires de chômage.

8670 Amortissement des biens corporels

Incluez l'amortissement des améliorations locatives et tout autre amortissement de biens corporels.

8710 Intérêts et frais bancaires

Incluez ce qui suit : les frais financiers; les intérêts sur les dettes à court terme; les intérêts sur les obligations et les débentures; les intérêts sur les prêts hypothécaires; l'amortissement de l'escompte sur hypothèque; les intérêts sur les dettes à long terme; les frais bancaires et de cartes de crédit; les frais de recouvrement et de crédit.

8760 Taxes d'affaires, droits d'adhésion et licences

Incluez ce qui suit : les permis de débit de boissons; les frais d'immatriculation de véhicules ou les permis commerciaux;

les frais professionnels, les droits d'adhésion, les cotisations et abonnements; les taxes professionnelles; les impôts sur le capital; le péage des ponts et des routes; les taxes pour la santé et l'éducation; les permis et les frais de franchise; les frais à verser aux gouvernements.

8810 Frais de bureau

Incluez ce qui suit : la papeterie et les fournitures de bureau; les frais liés aux services publics pour la tenue d'un bureau (tels que l'électricité, le gaz, le chauffage et le téléphone); le traitement des données; le traitement de texte.

8860 Honoraires professionnels

Incluez ce qui suit : les honoraires d'ingénieurs ou d'arpenteurs et les frais de services professionnels; les frais légaux, les honoraires d'avocats et de notaires; les frais de comptabilité ou de tenue de livres; les honoraires d'experts-conseils ou d'architectes et les frais de préparation de plans ou d'évaluations; les frais de laboratoire; les honoraires de médecins ou de vétérinaires; les droits de monte; les frais de courtage ou de transfert; les frais de gestion et d'administration; l'affinage et le dosage, les droits d'enregistrement et les frais d'agents de transfert; les coûts de restructuration ou de réorganisation; les frais de commissions sur les titres et les valeurs mobilières; les frais de formation, le dressage d'animaux, la formation des gestionnaires et le perfectionnement du personnel; les frais de studio et d'enregistrement.

8910 Frais de location

Incluez ce qui suit : les frais de location de stades, d'embarcations, de bateaux, de navires; les frais de chantiers à charbon, de parcs à bois; les frais d'embranchements ferroviaires; les frais de coffres-forts ou de chambres fortes; les frais de stationnement; les loyers de biens immobiliers, d'appartements, d'immeubles, de terrains ou de bureaux; les frais d'occupation; les frais de copropriété; les frais de location de matériel, de films, de matériel de bureau ou de véhicules motorisés; les frais d'amarrage de bateaux, pour le poste d'amarrage et l'espace sur les quais; les frais d'entreposage, les frais de location de garages et d'entrepôts; les frais de location de contingents.

8960 Réparations et entretien

Incluez la réparation et l'entretien d'aéronefs, de bâtiments, de véhicules, de bateaux, de machines, de matériel, de locaux, de conduites de gaz et de lignes électriques.

9060 Salaires et traitements

Incluez ce qui suit : les montants qui ne se retrouvent pas dans le coût des ventes, tels que le traitement du personnel administratif, la main-d'œuvre occasionnelle, l'indemnité de vie chère, les périodes d'inactivité, les redevances aux employés, les prélèvements au titre du salaire minimum, la rémunération selon la liste de paie, les indemnités de départ, la supervision, et les paies de vacances; les commissions; les parts de membres de l'équipage; les gratifications et les primes d'encouragement; les jetons de présence des administrateurs, les salaires des cadres; les salaires des employés et du personnel de bureau.

9110 Contrats de sous-traitance

Incluez les frais de main-d'œuvre contractuelle, les travaux donnés à contrat, les travaux à forfait et le coût de la main-d'œuvre salariée.

9150 Dépenses liées à l'informatique

Incluez les mises à jour et Internet.

9180 Taxes foncières

Incluez les taxes municipales et les impôts fonciers.

9270 Autres dépenses

Incluez ce qui suit : le surplus de caisse ou les écarts de caisse; les remboursements de frais de la société mère; les frais de vente; les frais de transport et d'entreposage; la livraison, le fret, les frais de messageries, les droits de douane, la livraison et l'installation; la distribution; les frais de traversier; le fret et le camionnage; les frais d'expédition et de transport; les frais de garantie; les redevances payées à des résidents et à des non-résidents; les montants déclarés comme redevances non pétrolières payés à des résidents ou à des non-résidents (comme les droits d'auteur sur des livres ou des films, les brevets, les droits d'exécution et les marques de commerce); les frais de déchargement; les frais d'enfouissement; les frais de véhicules tels que l'essence, le carburant de véhicules automobiles, les pneus et les frais de lave-auto; les frais de recherche et de développement; les retenues d'impôts; les frais d'administration et les frais généraux tels que les frais de commercialisation, les frais généraux de bureau, les frais administratifs, les frais de vente, les assurances, les fournitures, les frais de déplacement et les frais de services publics.

9286 Transferts interfonds

Les sociétés, y compris les organismes sans but lucratif, peuvent utiliser cette ligne pour déclarer les montants transférés de l'état des résultats aux bénéficiaires non répartis, ou l'inverse.

État des résultats – Revenu agricole

Revenus agricoles

9370 Grains et oléagineux

Incluez le blé, l'avoine, l'orge, les grains mixtes, le maïs, le canola, la graine de lin, les fèves de soya et les paiements de la Commission canadienne du blé.

9420 Revenus d'autres récoltes

Incluez les fruits, les pommes de terre, les légumes, le tabac, les produits de serre et de pépinière et la récolte de fourrage.

9470 Revenus du bétail et des produits d'origine animale

Incluez ce qui suit : les bovins, les porcins, la volaille, les ovins, l'urine de jument gravide; le lait et la crème (sauf les subventions pour produits laitiers); les œufs pour la consommation; la couvaison; l'aquaculture (éclosion et élevage); les chevaux (reproduction et viande).

9520 Autres produits

Incluez les produits de l'étable, l'insémination artificielle, la production de sperme et la production d'embryons.

9540 Revenus des paiements de programmes

Incluez ce qui suit : les subventions laitières; l'assurance-récolte; les paiements provenant du programme d'aide en cas de catastrophe; les allocations des programmes Agri-stabilité et Agri-investissement; l'indemnité de prime d'assurance-production.

9570 Remises

Incluez ce qui suit : les remises – carburant; les remises – intérêt; les remises – taxes foncières; les reventes.

9600 Autres revenus/pertes agricoles

Incluez ce qui suit : le travail sur commande ou en sous-traitance; les ventes de bois; les courses de chevaux; les produits d'assurance; les ristournes; les revenus de location, d'intérêts et de dividende; le gravier; le camionnage; la revente de denrées achetées; les contrats de location (carburant, huile, puits, superficie, etc.); la location de machines; le revenu lié à l'engraissement à façon.

9650 Revenu non agricole

Si vous n'inscrivez rien aux lignes 8000 à 8299, utilisez cette ligne pour déclarer tous les revenus non agricoles d'une société agricole

Dépenses agricoles

9660 Dépenses liées aux récoltes

Incluez les contenants, les ficelles et fils pour emballage, les engrais et chaux, les pesticides, les semences et les plantes.

9710 Dépenses liées au bétail

Incluez le fourrage, les suppléments, la paille, la litière, les achats de bétail, les frais de vétérinaire, de médicaments et de reproduction, le sel et les minéraux.

9760 Dépenses liées aux machines

Incluez ce qui suit : l'assurance pour les machines; les plaques pour les machines; la réparation des machines; le carburant pour les machines; les contrats de location de machines.

9790 Dépenses agricoles générales

Incluez ce qui suit : les mauvaises créances; le défrichage, le nivellement et le drainage de terrains; l'assurance-récolte; le programme de protection du revenu; les primes de stabilisation; la réparation et l'entretien des clôtures; le recouvrement des prestations des programmes d'assurance payées en trop; les honoraires de bureaux de commercialisation; les coûts des ventes; l'analyse des sols; l'entreposage/séchage, licences/permis, location de contingents (tabac, lait); le gravier; l'achat de produits pour la revente; les aliments préparés; les aliments spécifiques; l'engraissement à forfait; les commissions et redevances.

9812 Location

Incluez les autres frais de location.

9814 Salaires et traitements

Incluez ce qui suit : les salaires et traitements; les salaires autres que ceux versés au conjoint et aux personnes à charge; les salaires versés aux personnes à charge; les salaires et traitements payés au conjoint.

9819 Dépenses concernant les véhicules motorisés

Incluez ce qui suit : les dépenses d'automobile, l'essence, le carburant pour véhicules à moteur, le propane et les pneus; la réparation et l'entretien des véhicules; le lavage des véhicules; les coûts de location et l'intérêt sur un véhicule motorisé.

9832 Amortissement des biens incorporels

Incluez l'amortissement de quote-part de lait.

9850 Dépenses non agricoles

Si vous n'inscrivez rien aux lignes 8300 à 9368, utilisez cette ligne pour déclarer toutes les dépenses non agricoles d'une société agricole.

9870 Régularisation des stocks

Cette ligne peut servir à déclarer la différence entre les stocks d'ouverture et les stocks de fermeture de l'entreprise agricole.

Revenu net/perte nette après impôts et éléments extraordinaires**9975 Éléments extraordinaires**

Incluez ce qui suit : les gains ou les pertes extraordinaires découlant de circonstances qui ne doivent pas se répéter fréquemment, qui ne sont pas caractéristiques de l'exploitation normale de votre entreprise ou qui ne dépendent pas principalement de décisions prises par les administrateurs.

Exemples d'éléments extraordinaires : l'expropriation de terrains et de bâtiments pour la construction d'une route; la destruction d'une grande partie de la récolte de blé par une tornade; une explosion dans un réacteur nucléaire causant des niveaux élevés d'émissions radioactives; un règlement juridique; le règlement de redevances.

9990 Impôts sur le revenu exigibles de l'exercice

Incluez les impôts canadiens sur le revenu, l'impôt fédéral sur le revenu, le redressement d'impôt sur le revenu d'un exercice précédent et les impôts provinciaux sur le revenu.

9995 Provision pour impôts sur le revenu futurs (différés)

Incluez les impôts canadiens sur le revenu différés, la provision pour impôts sur le revenu différés et la provision pour impôts sur le revenu futurs.

Annexe – Organismes sans but lucratif

Cette annexe permet aux sociétés qui sont des organismes sans but lucratif (OSBL) d'utiliser le formulaire IGRF abrégé pour déclarer les montants de leurs états financiers.

Le tableau A ci-dessous indique la terminologie des OSBL et la terminologie de l'IGRF équivalente. Le tableau B donne une liste des termes propres aux OSBL et les postes de l'IGRF équivalents.

Tableau A	
Terminologie des OSBL	Terminologie de l'IGRF équivalente
Avoir des membres	Capitaux propres
Avoir des propriétaires	
Soldes d'un fonds	
Actifs nets	
Réserves	
Solde de la fin/Surplus général	Bénéfices non répartis
Fonds de fonctionnement	
Fonds d'administration générale	
État des recettes et des dépenses	État des résultats
État des revenus et des surplus	
État des encaissements et des décaissements	
Résultats d'exploitation	
Excédent des revenus sur les dépenses (des dépenses sur les revenus)	Revenu non agricole net

Tableau B	
Terminologie des OSBL	Terminologie de l'IGRF équivalente
Actif et passif	
Encaisse	1000 Encaisse et dépôts
Créances sur toute autre personne	1060 Comptes clients
Créances sur les membres	1073 Montants à recevoir de membres d'OSBL
Stocks	1120 Stocks
Placements à court terme	1180 Placements à court terme
Frais payés d'avance	1480 Autres éléments d'actif à court terme
Immobilisations	2008 Total des immobilisations
Placements à long terme	2300 Placements à long terme
Total de l'actif	2599 Total de l'actif
Sommes dues à toute autre personne	2620 Montants et charges à payer
Sommes dues aux membres de l'organisme	2630 Montants à payer aux membres d'OSBL
Total du passif	3499 Total du passif
Sommes reçues	
Intérêts reçus	8090 Revenus de placements
Dividendes reçus	8095 Revenus de dividendes
Loyers reçus	8140 Revenus de location
Produits de disposition d'une immobilisation	8210 Profits/pertes sur la disposition d'éléments d'actif
Droits d'adhésion	8221 Frais d'adhésion
Cotisations	8222 Cotisations
Dons	8223 Dons
Ventes et recettes brutes provenant d'activités de l'organisme	8224 Ventes et recettes brutes provenant d'activités de l'organisme
Redevances reçues	8237 Revenus de redevances autres que l'exploitation des ressources naturelles
Subventions reçues des gouvernements fédéral, provincial, territorial, ou municipal	8242 Subventions et octrois
Total des sommes reçues	8299 Total des revenus
Transferts de fonds ou transferts à des fonds	
Provenant des bénéfices non répartis	3745 Transferts interfonds
Provenant de l'état des résultats	9286 Transferts interfonds

Pour plus de renseignements

Avez-vous besoin d'aide?

Si vous désirez plus de renseignements après avoir lu cette publication, visitez le www.arc.gc.ca/declart2 ou composez le 1-800-959-7775.

Pour des renseignements sur la production de votre T2 – Déclaration de revenus des sociétés, consultez le guide T4012, *Guide T2 – Déclaration de revenus des sociétés*.

Formulaires et publications

Pour obtenir nos formulaires et publications, allez à www.arc.gc.ca/formulaires ou composez le 1-800-959-3376.

Liste d'envois électroniques

Nous pouvons vous communiquer, dès qu'ils surviennent, les changements sur les publications techniques, nouvelles ou révisées, concernant l'impôt sur le revenu, la production électronique, les encouragements fiscaux de la RS&DE, et plus. Pour vous inscrire gratuitement, allez à www.arc.gc.ca/listes.

Utilisez-vous un téléimprimeur (ATS)?

Les utilisateurs d'un ATS peuvent composer le 1-800-665-0354 pour obtenir une aide bilingue, durant les heures normales d'ouverture.

Services en ligne conçus pour les entreprises

En utilisant les services en ligne, vous prenez la bonne décision. Vous gérez vous-même les comptes d'impôt de votre entreprise, vous pouvez accéder instantanément à vos renseignements fiscaux et y apporter des modifications en ligne. Avec les services en ligne de l'ARC pour les entreprises, vous pouvez :

- autoriser un représentant à avoir **accès en ligne** à vos comptes d'entreprise
- transmettre une déclaration sans code d'accès Web
- voir des avis et relevés
- voir le solde courant et les opérations de vos comptes
- transférer des paiements à l'intérieur d'un compte de programme et entre les comptes de programme du même numéro d'entreprise à neuf chiffres et voir immédiatement les soldes mis à jour
- enregistrer un avis de différend officiel
- effectuer des demandes en direct (par exemple, demander des pièces de versement supplémentaires)

Inscrivez-vous dès maintenant. Pour accéder à nos services en ligne, allez à :

- www.arc.gc.ca/mondossierentreprise si vous êtes un propriétaire d'entreprise

- www.arc.gc.ca/representants si vous êtes un représentant (ceci comprend les employés)

Pour obtenir de l'aide technique lorsque vous utilisez nos services en ligne, composez les numéros suivants :

- 1-877-322-7852 pour les comptes d'entreprise
- 1-888-768-0951 pour les utilisateurs d'un téléimprimeur
- 709-772-8372, à frais virés, de l'extérieur du Canada et des États-Unis

Notre processus de plaintes liées au service

Si vous n'êtes pas satisfait du **service** que vous avez obtenu, communiquez avec l'employé de l'ARC avec qui vous avez fait affaire (ou appelez au numéro qui vous a été donné). Si vous êtes toujours insatisfait du traitement de votre demande, demandez à parler au superviseur de l'employé.

Si la situation n'est toujours pas résolue, vous pouvez déposer une plainte officielle en remplissant le formulaire RC193, *Plainte liée au service*. Si vous êtes toujours insatisfait du traitement de votre plainte, vous pouvez communiquer avec l'ombudsman des contribuables.

Pour en savoir plus, allez à www.arc.gc.ca/plaintes ou consultez la brochure RC4420, *Renseignements concernant le programme Plaintes liées au service de l'ARC*.

Demande de renseignements des sociétés non résidentes

Si vous avez des questions au sujet du **compte d'une société non résidente**, allez à www.arc.gc.ca/tx/nnrsdnts/crp-fra.html ou communiquez avec le Bureau international des services fiscaux en composant l'un des numéros ci-après :

Canada et États-Unis
1-855-284-5945

À l'extérieur du Canada et des États-Unis
(frais d'appels acceptés)
613-954-9681

Numéro de télécopieur
613-952-3845

Faites-nous part de vos suggestions

Si vous avez des suggestions ou des commentaires qui pourraient nous aider à améliorer nos publications, n'hésitez pas à nous écrire à l'adresse suivante :



Direction des services aux contribuables
Agence du revenu du Canada
750, chemin Heron
Ottawa ON K1A 0L5